



Position de la FSU contre le projet d'université intégrée Grenoble Alpes

Le texte fondateur de l'université intégrée Grenoble Alpes est aujourd'hui présenté pour avis aux élus du (CA/ CAC /CT).

Voici les raisons pour lesquelles les représentants des personnels élus sur les listes FSU se prononcent contre la création de l'université intégrée telle que la définit le présent texte.

Notre opposition au projet tient à des raisons de méthode, de calendrier et plus fondamentalement au modèle et aux objectifs qu'il fixe.

Sur la méthode

Le projet de création de l'entité « Univ. Grenoble Alpes » s'inscrit dans la droite ligne de l'Idex dont il constitue la finalisation. L'Idex, qui n'a jamais été discuté ni voté par les conseils des établissements concernés. En imposant la mise en place d'une université cible à échéance de 2020 et en définissant sa structuration future, il a de facto dépossédé notre communauté d'une prérogative essentielle : débattre et définir son propre avenir. **Outre la formidable régression démocratique que cela constitue,**

la proposition qui nous est soumise ne s'appuie sur aucun état des lieux préalable: ainsi aucun bilan de la fusion n'a été conduit et aucune consultation des personnels n'a été organisée.

Les derniers avatars relatifs à la mise en place d'une commission en charge de l'établissement des critères de définition des contours des CSPM en fournissent une illustration caricaturale. Enfin, le projet proposé à la pseudo-concertation précipitamment organisée entre fin mai et début septembre ne souffrait aucune modification dans ses éléments essentiels (structuration, budget, gouvernance, rôle des instances etc.).

Sur le calendrier

Les tractations entre les directions des parties prenantes de l'Idex se sont déroulées à l'insu de notre communauté pendant des mois. La publicisation tardive du texte fondateur concocté par la technobureaucratie locale et la précipitation qui s'en est suivie, ont contribué à empêcher toute discussion de fond tant au sein des groupes de pseudo-concertation qu'au sein des instances élues et a fortiori parmi les personnels. La consultation des conseils centraux intervient dans des délais extrêmement courts, et, celle du comité technique a été obtenue à la demande expresse de ses élus et aucunement par le souhait de la présidence.

**Lors du CT réuni le 13/12/2018, à l'exception du SNPTES qui s'est abstenu, les organisations syndicales se sont prononcées contre le projet de l'UI
8 voix contre, 2 abstentions.**

Un vote unanime contre le projet aurait permis aux représentants du personnel de mettre à profit un délai d'une semaine pour obtenir des avancées sur des questions de fond auxquelles le texte n'apporte pas de réponses satisfaisantes et que nous détaillons dans ce qui suit.

Sur le fond

Aux questions fondamentales :

« Pourquoi l'UI ? quels sont les problèmes majeurs auxquels nous ne pouvons pas, actuellement, dans le cadre de l'UGA, apporter de solution ? qu'avons-nous à gagner à l'intégration ? qu'avons-nous à y perdre ? où est la valeur ajoutée de cette restructuration ? »

les directions des établissements n'ont pas apporté de réponses, se contentant d'invoquer la manne de l'Idex. Faire de l'Idex l'alpha et l'omega de la politique de l'UGA a et aura des conséquences majeures qui vont bien au-delà d'une opportunité financière.

Conséquences prévisibles

La création de l'UI, qui s'appuie sur la promulgation d'une ordonnance dérogatoire parue au Journal Officiel du 13/12/2018, s'inscrit dans un processus de démantèlement de l'ESR et de dévitalisation de ses principes fondateurs tels qu'inscrits dans le code de l'éducation (rôle des conseils, représentativité des différentes catégories de personnel...).

La gouvernance prévue est problématique : la création d'un directoire à géométrie variable opaque et omniprésent, dont toutes les composantes CSPM ne seront pas membres (seules 3 sur 7) afin de ménager la position des CAPM, la mise en place de conseils centraux largement dessaisis de leurs rôles, les discussions se menant dans des commissions ad hoc, la dissymétrie des prérogatives entre CAPM et CSPM et l'absence de réciprocité dans les processus décisionnaires, sont autant d'atteintes à la démocratie.

Le principe de solidarité budgétaire CAPM / UI est de facto écarté.

La structuration du futur ensemble pose question : Qu'est-ce qui interdit le maintien des composantes de l'UGA dans leur périmètre et leurs prérogatives actuelles ? Les justifications apportées sont contradictoires, la présidence invoquant tantôt la nécessité d'entités équilibrées (en terme de taille) par rapport aux CAPM et tantôt l'impossibilité de faire fonctionner une entité comportant un nombre élevé de composantes (UFR...) comme cela semble être le cas actuellement à l'UGA.

La complexité organisationnelle de l'UI, source de dysfonctionnements et d'inégalités, est de plus en plus évidente. L'intégration de Polytech et de l'IAE au sein de la CAPM INP est à cet égard emblématique. Les relations entre les pôles de recherche, les composantes, parfois dénommées composantes « académiques », les CAPM et l'échelon central sont particulièrement confuses. Certains services sont oubliés dans le texte (le Service d'Information et d'Orientation notamment).

La création des CSPM entérine le principe d'une gestion des carrières locale et différenciée, source de disparités entre CAPM et CSPM et même entre CSPM, et d'inégalité de traitement entre personnels pourtant affectés au même établissement, les conseils centraux (CAC et CA) étant dépossédés de leurs prérogatives. La future organisation entérine des disparités fortes entre des CSPM, y compris quant aux compétences qui leurs seront transférées. Ce point a fait l'objet d'une interpellation au CT mais il reste totalement assumé par la présidence.

Les instances de représentation des personnels sont morcelées, alors que les directions refusent d'inscrire le principe du mieux disant social dans le projet d'UI et d'établir un calendrier de convergence précis. Dans tous les cas, la mise en œuvre éventuelle de ces mesures reste conditionnée à la soutenabilité budgétaire. Autant dire que c'est un engagement qui reste virtuel !

Les modes de pilotage de l'ensemble des missions par Appels à Projets (tout juste rebaptisés « Projets ») sont renforcés et multipliés. Les conclusions de l'enquête Qualité de Vie au Travail de 2017 soulignent pourtant le fait que la charge de travail, en lien avec la recherche de financement ou le montage de projets, est très conséquente pour les enseignants-chercheurs (67% des répondants estimant avoir une charge de travail supplémentaire) alors que les conditions d'attribution des ressources de l>IDEX ne sont pas claires.

Trop de changements en trop peu de temps ont accru les charges de travail de tous, la fatigue de l'encadrement et des équipes se conjuguant à la déshumanisation des relations et à la perte de sens des missions. Les conclusions du rapport de l'expertise post fusion UGA diligentée à la demande des CHSCT étaient claires : c'est un moratoire sur les restructurations qui s'impose aujourd'hui.

Une restructuration sans aucun moyen supplémentaire : les seules ressources mobilisables étant celles qui proviendraient de l>IDEX. En résumé : L'université a besoin de s'intégrer pour obtenir la pérennisation de l>IDEX, et elle a besoin de l>IDEX pour s'intégrer ! L>IDEX serait donc le seul moteur de l'organisation universitaire Grenobloise ?!

Ainsi que l'énonce le propos liminaire du texte fondateur
«Ce texte présente la vision des chefs d'établissements et des organismes de
recherche partenaires de l'Idex Univ. Grenoble Alpes.»
Cette vision n'est pas la nôtre!